



Atelier
«Accessibilité des manifestations
pour les personnes en situation de
handicap»

Mardi 30 janvier 2024



Cet atelier est enregistré



Merci de vous renommer en indiquant le nom de votre structure

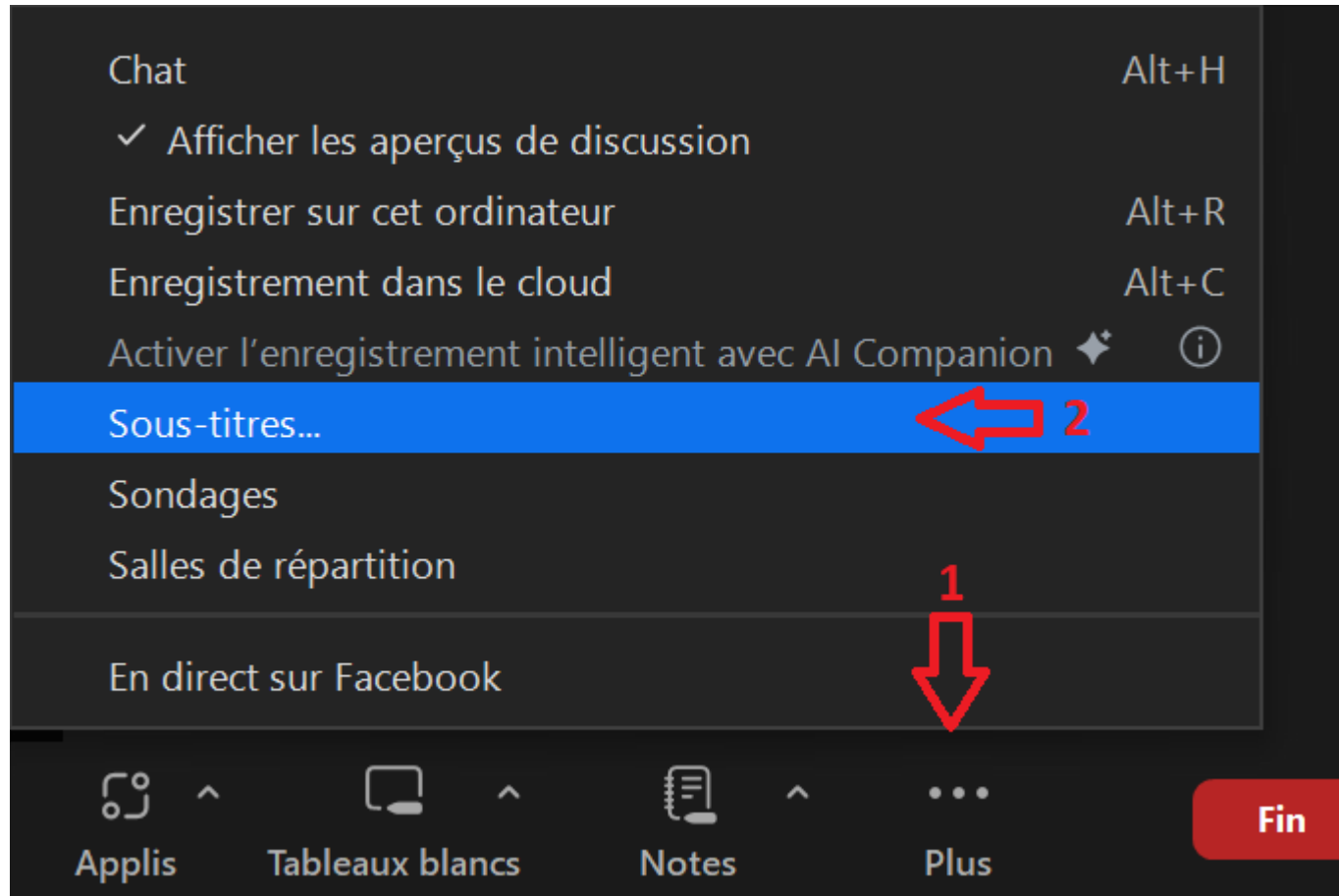


Coupez votre micro pour éviter les bruits parasites



Posez vos questions dans le chat, nous vous donnerons la parole

Sous-Titrage de l'atelier



1. Cliquer sur les « ... » en bas à droite de votre écran
2. Sélectionner « sous-titre » et valider la langue

OBJECTIFS

- ✓ **Informer/ rappeler les réglementations et enjeux**
- ✓ **Favoriser la collaboration entre les différents acteurs des territoires**
- ✓ **Échanger sur les pistes d'actions et sur les ressources nécessaires.**
- ✓ **Permettre aux organisateurs de répondre aux réglementations et objectifs inclus dans les chartes dont ils dépendent**

PROGRAMME

1/ Le contexte

- Les différents types de handicap
- Les réglementations en vigueur
- La maîtrise des enjeux par les manifestations du territoire

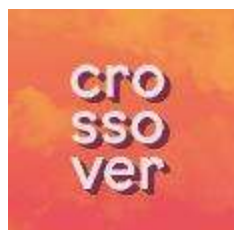
2/ Les outils et solutions

- Guide d'accompagnement à la mise en accessibilité des événements culturels en extérieur de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Les associations locales : Acces lib et interparcours Handicap 13
- Les solutions et outils proposés par Audiens
- Retour d'expériences : Marseille Jazz des Cinq continents
- Le projet de mutualisation de matériel de la Métropole

3/ Retours d'expériences

- Echanges avec les participants sur leurs outils et actions

35 MEMBRES / 39 FESTIVALS



TERRITORIALITÉ

Ancrer les actions dans des spécificités locales,

Relier les festivals régionaux,

Participer aux politiques environnementales des collectivités

MUTUALISATION

Rassembler les moyens et les ressources,

Réduire les coûts liés aux démarches éco-responsables et solidaires.

TRANSMISSION

Partager les expériences,

Encourager les initiatives,

Accompagner les actions des Opérateurs culturels

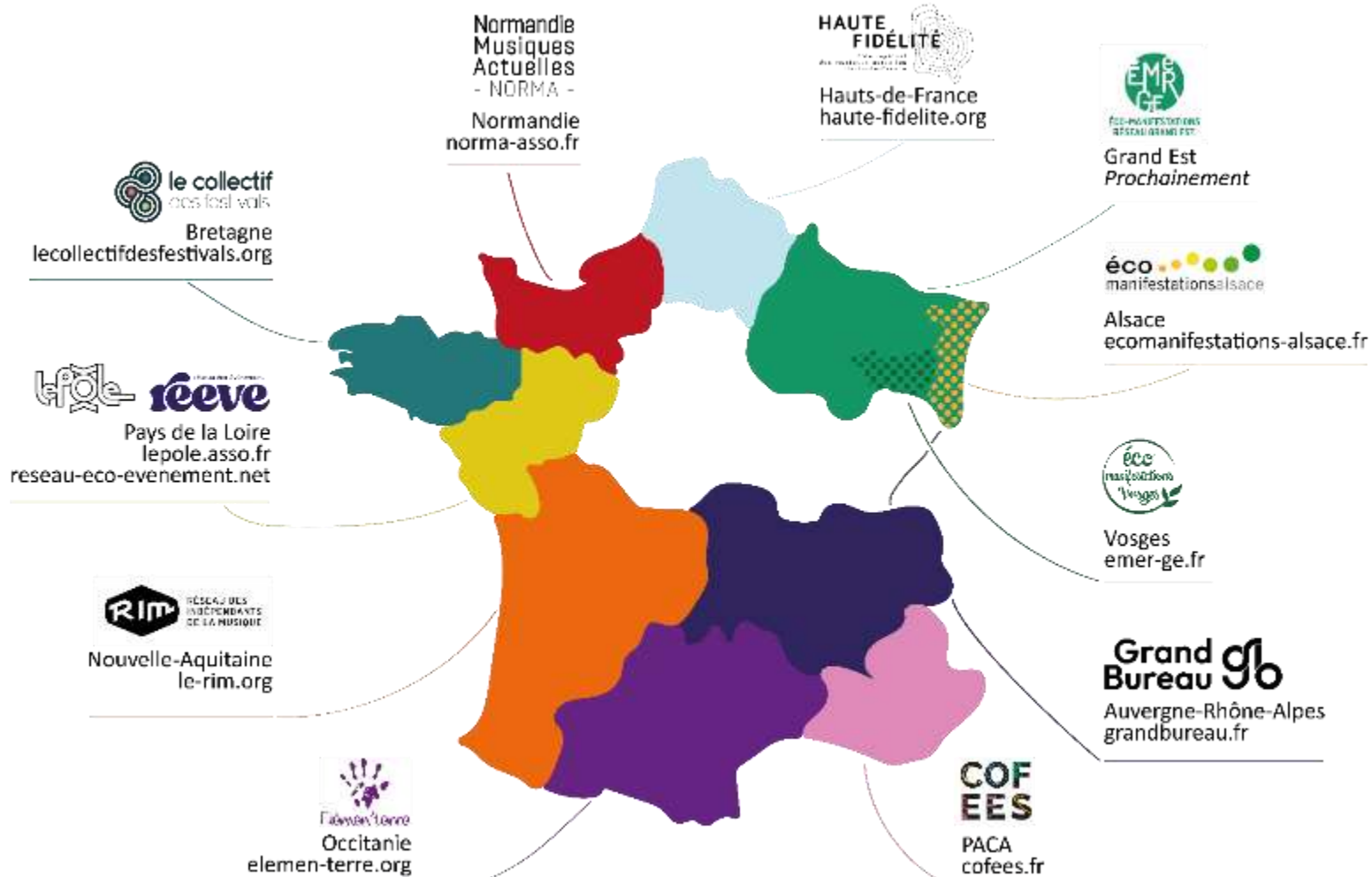
TRANSVERSALITÉ

Collaborer avec les acteurs de terrain,

Résoudre les problématiques communes à différentes disciplines,

Construire des outils partagés.

Les dispositifs d'accompagnements : le réseau r2d2





Définition du handicap

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ».

Selon la nouvelle définition donnée par la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue « un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Handicap moteur

Un handicap moteur (ou déficience motrice) recouvre l'ensemble des troubles (troubles de la dextérité, paralysie, ...) pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes). Les causes peuvent être très variées : maladie acquise ou génétique, malformation congénitale, traumatisme dû à un accident, vieillissement... Cela concerne, 5% de la population française adulte est atteinte de troubles moteurs isolés, soit environ 850 000 personnes.

Handicap visuel

Les personnes en situation de handicap visuel sont atteintes de cécité (personnes aveugles), ou de malvoyance. Les causes peuvent être des maladies comme la cataracte (opacification d'une lentille interne) ou le glaucome (touchant le nerf optique), ou héréditaires. La plupart des personnes atteintes de la cécité développent plus profondément leurs autres sens comme celui du toucher par exemple. Le toucher qui va servir pour l'apprentissage et la maîtrise de l'alphabet Braille. On estime le nombre de malvoyants en France à 1,7 millions, dont plus de 300 000 malvoyants profonds à aveugles.

Handicap auditif

Le handicap auditif atteint des personnes atteintes de surdité, qui est un état pathologique caractérisé par une perte partielle ou totale du sens de l'ouïe. Ce handicap peut être présent dès la naissance ou acquis durant la vie de la personne. Les causes de la surdité peuvent être génétiques, virales ou parasitaires (pendant la grossesse), dues à des maladies comme la méningite, ototoxicité médicamenteuse, accidentelles ou par un traumatisme sonore. Les déficiences auditives ne sont pas visibles, mais souvent stigmatisantes. Les aides techniques, même très perfectionnées, ne font pas disparaître le handicap, et sont utiles lorsqu'il existe une zone d'audition résiduelle suffisante chez la personne sourde. Plus de 4 millions de personnes sont atteintes de handicap auditif en France, dont près de 300 000 sont malentendantes profondes à sourdes.

Handicap mental (ou déficience intellectuelle)

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit le handicap mental, ou déficience intellectuelle, comme « un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales ». Il touche 1 à 3% de la population générale, avec une prépondérance de sexe masculin

Handicap Psychique

La notion de handicap psychique a été retenue dans la loi du 11 février 2005 dite loi sur le handicap. Il se distingue du handicap mental de la façon suivante : le handicap psychique, secondaire à la maladie psychique, reste de cause inconnue à ce jour (alors que le handicap mental a des causes identifiables) : les psychoses, et en particulier la schizophrénie, les troubles graves de la personnalité (personnalité « borderline », par exemple) ; • certains troubles névrotiques graves comme les TOC (troubles obsessionnels compulsifs).

Maladies dégénératives

Les maladies dégénératives sont des maladies souvent génétiques au cours desquelles un ou plusieurs organes sont progressivement dégradés. Les causes peuvent être l'accumulation de produits biologiques ou de toxines aussi bien que l'absence prolongée d'une substance biologique qui entraîne alors la dégénérescence progressive des organes concernés. Cette caractéristique en fait souvent des maladies particulièrement difficiles pour le patient et son entourage parce que les symptômes évoluent lentement mais sûrement vers un handicap important. Traitées à temps, les maladies dégénératives peuvent être réduites, mais non guéries. Quelques exemples : Myopathie, Mucoviscidose, Maladie d'Alzheimer, Sclérose en plaques (SEP).

Les troubles dys

On regroupe sous "troubles Dys" les troubles cognitifs spécifiques et les troubles des apprentissages qu'ils induisent. Les troubles cognitifs spécifiques apparaissent au cours du développement de l'enfant, avant ou lors des premiers apprentissages, et persistent à l'âge adulte. Ils ont des répercussions sur la vie scolaire, professionnelle et sociale, et peuvent provoquer un déséquilibre psycho-affectif. Ils sont innés pour la plupart. On regroupe ces troubles en 6 catégories

Traumatismes crâniens

La notion de traumatisme crânien ou traumatisme crânio-cérébral (TCC) couvre les traumatismes du neurocrâne (partie haute du crâne contenant le cerveau) et du cerveau. Les séquelles immédiates et à distance des traumatismes cranio-cérébraux sont souvent la conséquence des lésions engendrées sur le système nerveux central (cerveau et moëlle épinière cervicale).. Les causes principales sont : les accidents de la voie publique (environ 50 %), les accidents sportifs, les accidents de travail, les accidents domestiques, les agressions.

Plurihandicap

Le plurihandicap est l'association d'atteintes motrices et/ou sensorielles de même degré, ce qui ne permet pas de déceler l'une plutôt que l'autre en déficience principale. La surdi-cécité (sourds-aveugles) tient une place particulière dans ce type de handicap.

Polyhandicap

Le polyhandicap est un handicap grave à expressions multiples, dans lequel une déficience mentale sévère et une déficience motrice sont associées à la même cause, entraînant une restriction extrême de l'autonomie. Souvent les personnes polyhandicapées souffrent aussi d'insuffisance respiratoire chronique, de troubles nutritionnels, de troubles de l'élimination et de fragilité cutanée. Les personnes polyhandicapées ne peuvent rien faire par elles-mêmes et ont besoin de l'assistance constante d'une tierce personne pour tous les actes de la vie quotidienne. Elles ne marchent pas, ne parlent pas et donc ne communiquent pas. Elles sont sujettes à des crises d'épilepsie (dans la moitié des cas) ; parfois, elles ne peuvent pas avaler les aliments et doivent être alimentées par sonde gastrique.. Le polyhandicap est dû à différentes causes : malformations, AVC, CMV, HIV etc.

Les différents types de handicap



moteur



auditif



cognitif



visuel



psychique



maladies
invalidantes

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005

La loi n°2005-102 du 11 février 2005

« Pour l'égalité des droits et des chances, **la participation** et la citoyenneté des personnes handicapées »

Objectif : mieux insérer dans notre société les personnes en situation de handicap, et ce quel que soit le type de leur handicap (physique, sensoriel, mental, psychique ou cognitif).

Art. 45, le principe d'accessibilité :

Imposé à l'ensemble de la chaîne des déplacements : cadre bâti, transports publics, voirie et espace public, les moyens de communication publique en ligne, l'exercice de la citoyenneté et les services publics ...

Art. 11, le principe du droit à compensation des conséquences du handicap :

Permet aux personnes handicapées de mener une vie sociale la plus normale possible.

LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005

L'accessibilité à la culture

- **Accéder aux lieux** : architecture et accueil ;
- **Accéder aux produits de l'industrie culturelle, aux œuvres et à leur connaissance de manière active** : scénographie, adaptation de l'offre culturelle, dispositifs techniques spécialisés et médiation humaine ;
- **Accéder au patrimoine et à sa connaissance en tant que public** : adaptation de l'offre culturelle, médiation humaine et, le cas échéant, dispositifs de compensation. Il s'agit de rendre le public acteur de sa pratique culturelle pour lui permettre à la fois de prendre connaissance de ce patrimoine et de l'apprécier, de se l'approprier pour le transmettre à son tour à son entourage ;
- **Accéder à l'information, aux outils de la pensée, au discours critique, à l'échange culturel, à la parole citoyenne** : adaptation des supports d'information et de communication, apprentissage et maîtrise de la langue ;
- **Accéder aux pratiques artistiques en tant qu'acteur** : adaptation des cursus et des techniques d'apprentissage, médiation humaine, mise à disposition de dispositifs techniques.

ESPACES PUBLICS

Définition

Aucune définition juridique à l'heure actuelle

La notion d'espace public est rattachée à celle de domaine public, bien que ces deux notions ne se confondent pas totalement du fait de la non-coïncidence entre une propriété publique et un usage public.

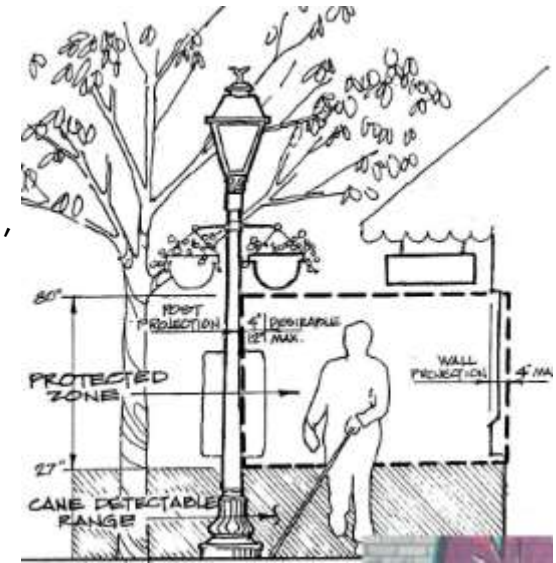
Réglementation

- Décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

ESPACES PUBLICS

Principaux thèmes abordés par la réglementation

- Cheminements : nature des sols, largeurs, profil en travers, pentes, paliers, ressauts ...
 - Trottoirs et traversées : identifiable, repérable, détectable + caractéristiques techniques
 - Équipement et mobilier urbain
 - Escaliers
- Stationnement réservé : pourcentage, caractéristiques techniques, signalisation, répartition.
- Feux de signalisation : dispositifs sonores et tactiles
- Arrêts de transport collectif : cheminement depuis le trottoir, hauteur adaptée au matériel roulant, aménagement (largeur, mobilier, marquage), information voyageur.



ERP et IOP

Distinction entre Établissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP)

ERP (article R.123-2 du CCH):

« ... constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel. »

IOP :

Grande diversité : espaces publics ou privés qui desservent des ERP, aménagements permanents et non rattachés à un ERP, tels que les circulations principales des jardins publics, les cimetières, les aménagements divers en plein air incluant des tribunes et gradins, les parties non bâties des terrains de camping et autres terrains aménagés pour l'hébergement touristique...

Des exclusions : aménagements liés à la voirie et aux espaces publics, équipements dont la réglementation est explicitement prévue dans un autre cadre, comme par exemple les arrêts de bus, aménagements en milieu naturel, équipements de sports et loisirs nécessitant par destination des aptitudes physiques minimales

Les installations ouvertes au public (IOP), bien que non concernées par les règles de sécurité du fait de leur nature ou de leurs caractéristiques, n'en doivent pas moins être rendus accessibles.

Les règles applicables aux IOP sont les mêmes que pour les ERP.

ERP et IOP

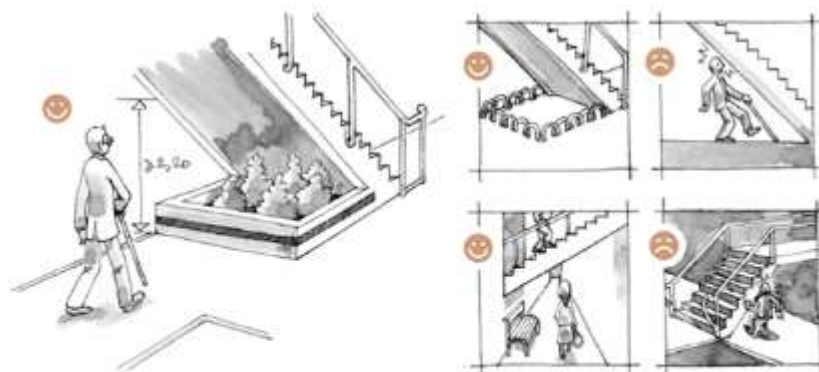
Les textes applicables

Code de la construction et de l'Habitation (CCH) : Article L111-7, Article R. 111-19-7 et R. 111-19-8 modifiés par Décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014

Arrêté du 8 décembre 2014 : détaille les dispositifs techniques, normes, distances, valeurs etc. à respecter pour les ERP/IOP existants

Arrêté du 20 avril 2017 : détaille les dispositifs techniques, normes, distances, valeurs etc. à respecter pour les ERP/IOP neufs

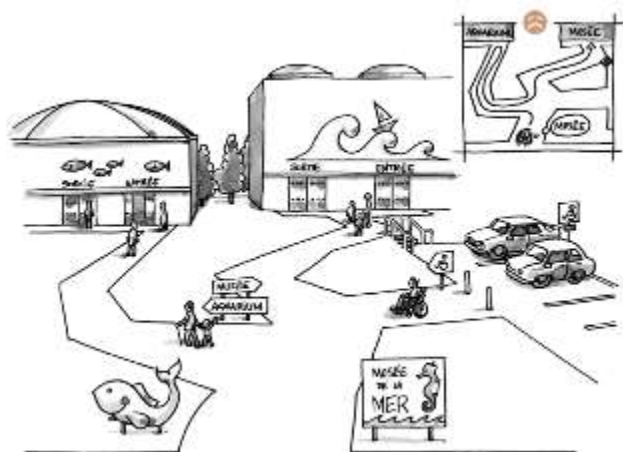
- Retrouvez le **Guide illustré accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existants** sur le site des Ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, et de la Transition énergétique : [Guide illustré](#).



Détection : de mobiliers, de cheminement ...
afin d'éviter les chocs et blessures

ERP et IOP

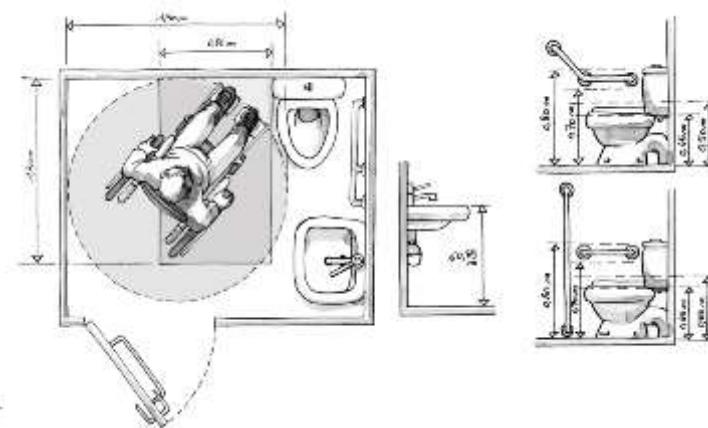
Exemples de thèmes abordés par la réglementation



Guidage : la signalétique doit pouvoir être facilement repérable et aisément compréhensible.



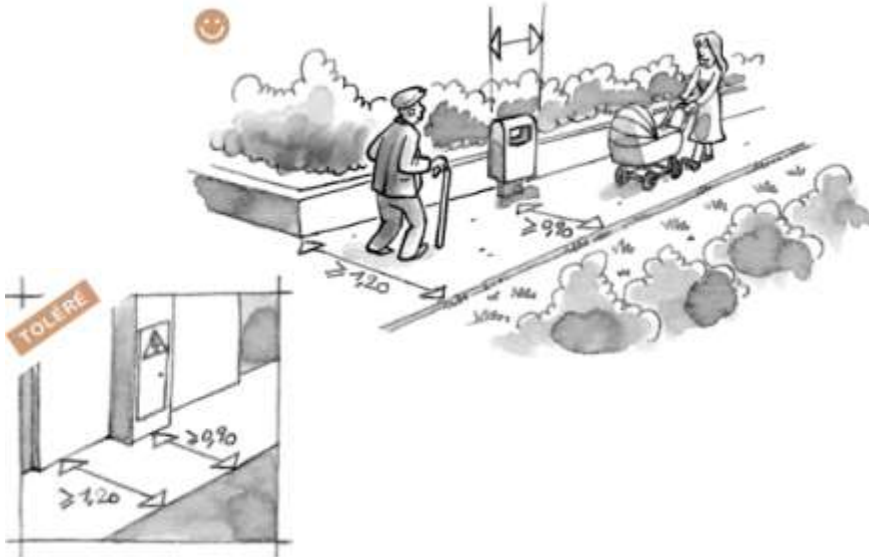
Dispositifs d'accès : présence d'interphonie, de boucles à induction magnétique...



Sanitaires: caractéristiques dimensionnelles, usage...

EXEMPLES DE DIFFÉRENCES ENTRE RÉGLEMENTATIONS ERP/IOP ET ESPACES PUBLICS

Rétrécissements ponctuels



Rétrécissements ponctuels **tolérés en ERP/IOP** mais **interdits en voirie/espaces publics**

- En voirie, exigence sur une largeur de cheminement libre de tout obstacle d'une largeur mini de 1,40m
- En ERP/IOP, prises en compte de contraintes structurelles du bâtiment

Eclairage

Concernant les ERP/IOP :

- Des exigences fortes sur des niveaux mini d'éclairage à maintenir (ex : 20 lux pour le cheminement extérieur accessible ainsi que les parcs de stationnement extérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles)
- Des exigences en termes d'usage

Concernant la voirie et les espaces publics :

- Impossibilité de maintenir des niveaux d'exigence aussi forts (consommations, contraintes environnementales...)
- Une **norme d'application volontaire avec des niveaux généralement plus réduits**
- Des exigences en termes d'usage

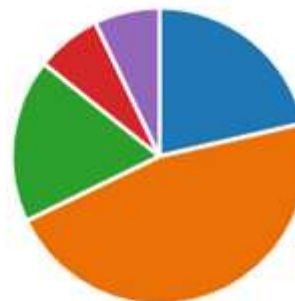
CONTEXTE

La maîtrise des enjeux par les manifestations du territoire -Enquête MAMP/COFEES

-> Avez-vous déjà engagé des démarches pour rendre accessible votre événement aux publics en situation de handicap ?

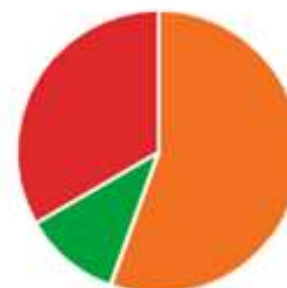
Associations organisatrices de manifestations

● Bonne maîtrise	6
● Quelques actions mises en place	13
● En réflexion	5
● Aucune action	2
● Non concerné	2



Collectivités organisatrices de manifestations

● Bonne maîtrise	0
● Quelques actions mises en place	5
● En réflexion	1
● Aucune action	3
● Non concerné	0



The image features a central graphic on a light gray background. At the top, there are four overlapping speech bubbles in orange, pink, red, and light blue. Below them, four question marks are arranged in a row, colored teal, pink, orange, and light blue. The text 'Des questions ?' is centered in the middle of the graphic.

Des questions ?

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS EN EXTÉRIEUR

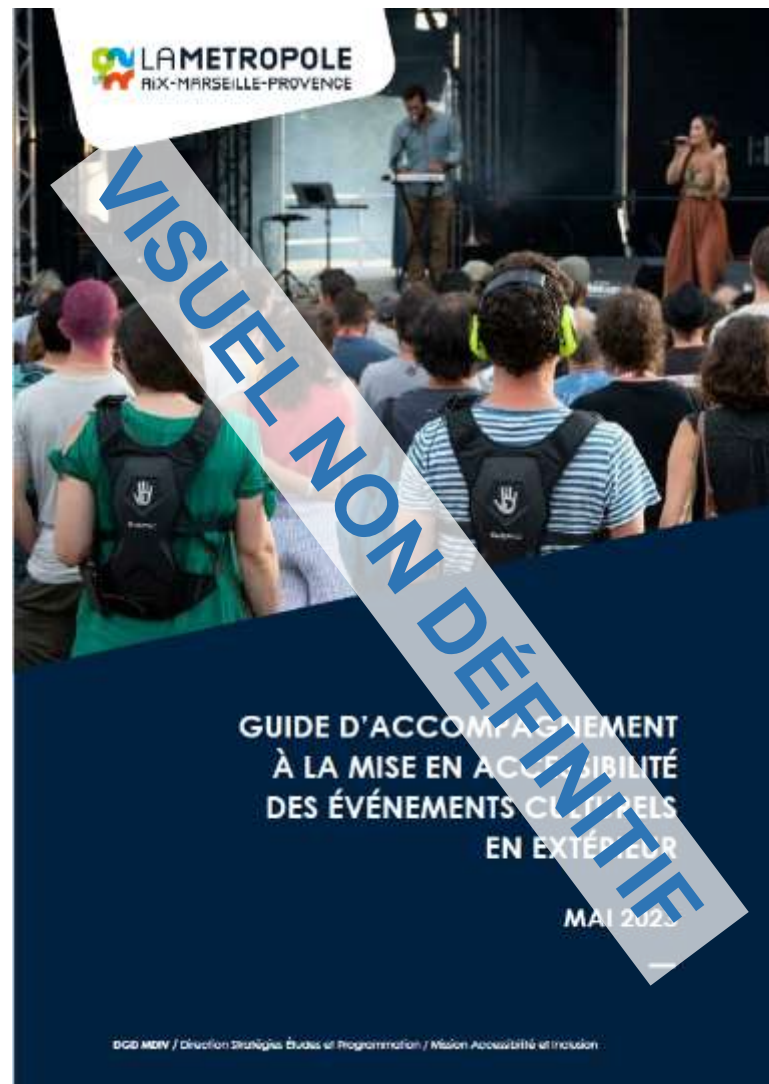
GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS EN EXTÉRIEUR

Objectif

Proposer des pistes de réflexion et des exemples de bonnes pratiques à suivre et desquels s'inspirer.

Types d'événements

Manifestations ponctuelles ou temporaires
Organisées en extérieur sur des sites à la limite entre deux réglementations : ERP/IOP et espaces publics.



GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS EN EXTÉRIEUR

Une accessibilité qui se prépare bien en amont de l'événement

Information, communication

- / Au près des acteurs de l'organisation
- / Au près du public cible :
 - / Via des outils / supports choisis et adaptés
 - / Une diffusion large et multicanaux

Une conception en concertation avec les personnes concernées



Pictogrammes



Plan des itinéraires et services accessibles



Avatar signant en LSF



Sous-titrage : blanc sur fond noir

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS EN EXTÉRIEUR

L'accessibilité en pratique selon les principes de la conception universelle

Les sites, services et contenus

- / Les transports et l'accès au site
- / L'accueil sur place
- / Se déplacer et circuler librement
- / Bénéficier des contenus
- / Utiliser les services
- / Proposer un artiste lui-même concerné



GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS EN EXTÉRIEUR

Envisager l'accessibilité en collaboration et en concertation

Les ressources à mobiliser

- / Les partenaires locaux
- / Les pôles nationaux
- / Les financements



GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS EN EXTÉRIEUR

L'accessibilité : un domaine d'expérimentation et d'innovation

S'inspirer de l'existant

- / Matériels et dispositifs spécifiques
- / Zoom sur quelques initiatives
- / Exemples de dispositifs inclusifs



ACCESlib'

En 1789, les représentants du Peuple Français, constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme.

Ainsi, nous proclamons dans l'article 1^{er} de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Plus de deux siècles plus tard, le 11 février 2005, l'Assemblée Nationale votait à nouveau une **Loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »**.

Pourquoi ACCES-Lib ? L'association est née du souhait de faire connaître et appliquer la Loi.

Les droits de l'Homme et du Citoyen en situation de handicap ne sont pas respectés. Chacun doit pouvoir accéder à la vie sportive, culturelle et à la communication. Notre mission : agir pour que les citoyens les plus faibles et démunis d'entre nous puissent faire reconnaître leurs droits, vivre comme un chacun et s'épanouir en participant pleinement à la vie sportive, culturelle et sociale de notre cité.

Nous ne réclamons pas seulement des moyens ni de la bonne de conscience mais simplement du bon sens et un minimum de volonté politique.

ACCES-Lib veut rappeler que chacun d'entre nous doit trouver sa place et accéder aux activités de son choix sans aucune restriction. Des mesures et des aménagements ciblés sont souvent bienvenus pour l'ensemble la société. Alors, faisons en sorte que l'accessibilité soit possible et facile pour tous.



MOUVEMENT PARCOURS HANDICAP 13





RÉSEAU ASSOCIATIF DU HANDICAP





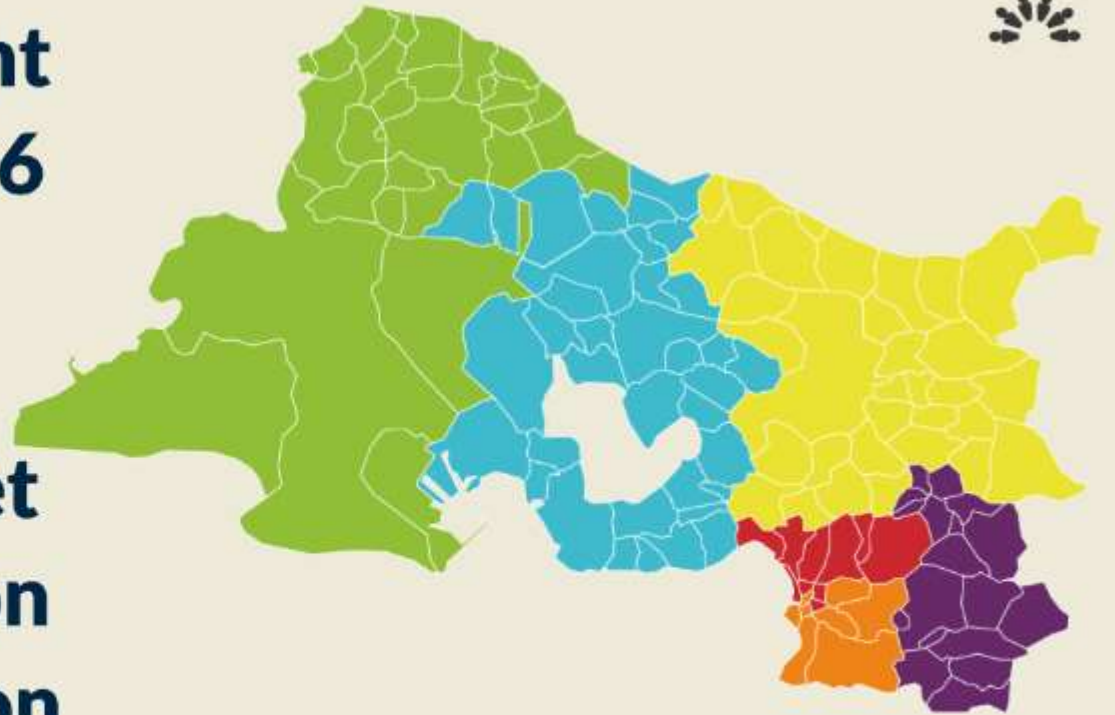
200 adhérents

Associations de familles ou des personnes
en situation de handicap

Associations ou organismes gestionnaires
d'établissements et services médico-sociaux

CCAS, Hôpitaux et autres structures œuvrant
dans le champ du handicap

**Un mouvement
territorialisé : 6
associations
Parcours
Handicap 13 et
une association
de coordination**





Nos principes fondateurs



Proximité : pour apporter des réponses au plus proche du lieu de vie de la personne

Vocation généraliste et plurielle : pas de spécialisation sur un type de déficience

Intelligence collective : un réseau d'acteurs coopérant ensemble pour trouver des solutions adaptées, anticiper les changements de situations et prévenir les ruptures de parcours de vie ;

Engagement militant en faveur de toutes les personnes en situation de handicap.





Notre vision

Un parcours de vie choisi et sans rupture des personnes en situation de handicap permettent une jouissance de leur pleine citoyenneté.





Nos missions

Assurer un maillage territorial

Défendre et représenter les personnes

Mobiliser les adhérents autour de thématiques liés au handicap

Faciliter l'accès à l'information

Participer à la réflexion des politiques publiques

Innover, expérimenter, impulser des actions nouvelles





Nos actions





Maillage territorial

— Base des actions du Mouvement Parcours Handicap 13. Elle s'appuie sur deux axes essentiels : l'animation de la vie associative et le développement d'un réseau local.



Aide à la formulation du projet de vie

— Déléguée par la MDPH 13 depuis 2008

Action phare et bénévole du Mouvement Parcours Handicap 13



Engagement dans les représentations

Coordination des représentants associatifs auprès des instances locales comme la CDAPH, le CDCA, la CIAM ou encore la COMEX de la MDPH 13



The background features a blue-tinted image of hands assembling puzzle pieces. A central rectangular area contains a network of icons, including a person with a speech bubble, a person with a magnifying glass, and a person with a gear, all connected by lines. In the top right corner, there is a white sunburst icon.

Handicontacts

Dispositif territorialisé d'accès à l'information
Demande du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône





Groupes de travail

— Groupes mixtes composés de professionnels, des personnes concernées, des proches, des institutions publiques et des experts du domaine de la thématique abordée
Ces groupes donnent lieu à des guides et des publications

Nos guides & publications



Ressources sport et inclusion, 2023

Guide pratique Projet de vie, 2023

Guide Protection Juridique, lancement en 2024

Guide pratique École et Handicap, 2023

Guide Ressources et patrimoine pour les personnes en situation de handicap, 2021

Guide des SAAD labellisés Cap'Handéo, 2020

Note de réflexion Les Habitats Inclusifs, 2018

Guides Passeports pour le Pass'âge à la retraite, 2016





MERCI !

CONTACT
CONTACT@PARCOURS-HANDICAP13.FR

www.parcours-handicap13.fr



Audiens

 **Mission
Handicap
Spectacle**
vivant & enregistré

Accueillir chacun à égalité



www.missionh-spectacle.fr



Mission
Handicap
Spectacle
-visuel & enregistré



Continuons à faire
évoluer les pratiques
professionnelles **sur le**
handicap dans la culture

// Pour la version accessible,
scanner ce QR code !



www.missionh-spectacle.fr

Espace Employeurs

Espace Salariés

Espace Témoignages

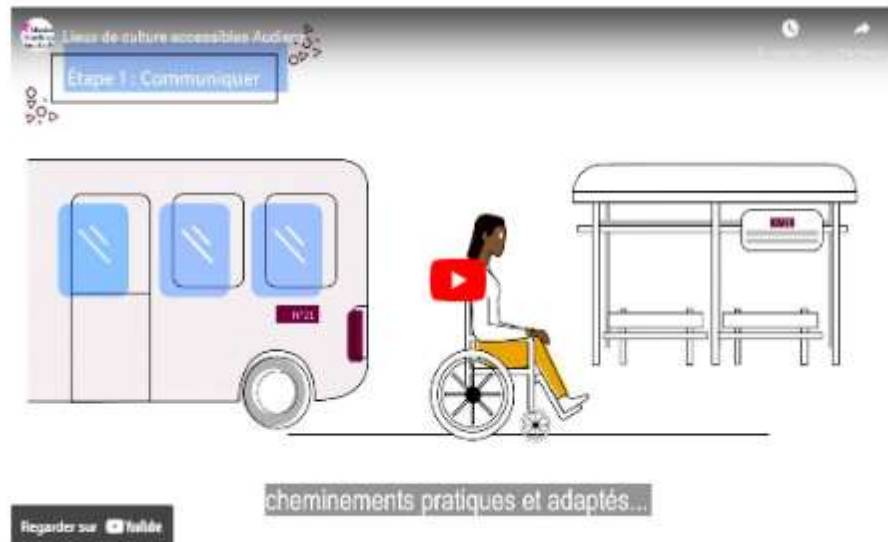


Professionnels du spectacle
vivant et enregistré,
soyez les bienvenus sur le 1er site dédié
à l'emploi et aux handicaps dans la culture !

Un seul objectif : faire ensemble !

Film animation Accueillir à égalité

La formation des professionnels de la culture et l'information des usagers en sont les préalables.



Plateforme CulturAccessible

www.audiens.org/culturaccessible.html

CulturAccessible



OBLIGATOIRE



Tout ERP doit depuis le 30 septembre 2017,
mettre à la disposition de son public,
un Registre Public d'Accessibilité.



Audiens en partenariat avec A.PACT
vous offre ce

Registre public d'accessibilité

📌 SPÉCIAL

ERP culturel accueillant du public

Nom de l'établissement
Date de la mise en place
Date de dernière version





CULTURE ET HANDICAP GUIDE PRATIQUE DE L'ACCESSIBILITÉ/
Ministère de la culture

ACCESSIBILITÉ ET SPECTACLE VIVANT GUIDE PRATIQUE / Ministère
de la culture

BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES/ Ministère du
développement durable

LES CLÉS D'UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ. Editions la scène.
P.PARSAT

CRÉER UN FESTIVAL POUR TOUS
Fiche de cas n° 2 Créer un festival pour tous ! De la règle à l'usage -
Accessibilité en ville : guide des équipements publics (territorial.fr)



Réunions et tables rondes thématiques, conférences, débats, colloques, salons professionnels, etc.

Grâce à cet outil, les organisateurs d'événements professionnels peuvent connaître les réalités et satisfaire les besoins des personnes en situation de handicap pour bien les accueillir.

Ce guide est proposé par Audiens et la Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré, avec le soutien du ministère de la Culture et l'expertise de l'APACT.



Flashez & découvrez
notre guide en ligne

Audiens

POUR LA CRÉATION, POUR CELLES ET CEUX QUI LA FONT.
santé - prévoyance - retraite - actions sociales

**Mission
Handicap
Spectacle**
vivant & enregistré

Organiser
un événement professionnel
accessible à tous

GUIDE PRATIQUE

R      CC  



Patru ensemble
Mission
Handicap
SPECTACLE
Hand & Spectacle

AUDIENS
Centre de la culture pour tous
Scènes • Handicapés • Médias

agefiph

FESTIVAL D'AVIGNON

AU PLATEAU, EN COULISSES, DANS LES GRADINS : S'EMPLOYER À CULTIVER L'ÉGALITÉ !

**LE FESTIVAL D'AVIGNON & LA MISSION HANDICAP DU SPECTACLE VIVANT ET ENREGISTRÉ
PRÉSENTENT LEUR PARTENARIAT À 360° POUR VIVRE ET TRAVAILLER ENSEMBLE DANS LA CULTURE !**

Pascal Parsat

Expert du Vivre ensemble

Direction de la communication

06-78-06-83-67

pascal.parsat@audiens.org





L'ACCESSIBILITÉ

RETOURS D'EXPÉRIENCE



2 AXES

- Spectateurs·trices
- Acteurs·trices



SPECTATEURS·TRICES

1. INFORMATION / RÉSERVATION COMMUNICATION ADAPTÉE

ABÉCÉDAIRE DE NOS ENGAGEMENTS

Un abécédaire qui liste l'ensemble de nos actions. Il est accessible depuis notre site internet mais aussi téléchargeable pour la presse, il est communiqué sur nos supports papiers, il est aussi imprimé sur des supports grands formats que l'on installe dans les lieux du festival.

DES ESPACES DE COMMUNICATION DÉDIÉS ET NOMMÉS « HANDI-ACCUEIL »

Sur supports digitaux et papiers – avec l'ensemble des propositions, des réponses aux questions qui reviennent le plus souvent, sur le support digital un formulaire comme un formulaire de contact mais créé spécifiquement pour répondre aux questions des personnes en situation de handicap et qui est traité en interne par la personne dédiée à la RSO et à l'accessibilité.



SPECTATEURS·TRICES

1. INFORMATION / RÉSERVATION / COMMUNICATION ADAPTÉE

SITE INTERNET

Lisible pour les personnes mal ou non voyantes. Notre site obtient un score moyen de **87%**

Voici un site pour tester le vôtre >

<https://www.experte.com/fr/accessibilite>

NEWSLETTER ET RÉSEAUX SOCIAUX

Pour les images informatives, nous veillons à ajouter un texte alternatif qui répète les informations nécessaires afin que cela puisse être lues par le lecteur d'écran.

BILLETTERIE ACCESSIBLE

Nous travaillons avec Weezevent – leurs modules sont accessibles à **84%** - qui permet des achats autonomes et nous communiquons notre numéro de téléphone pour de l'aide à l'achat.





SPECTATEURS·TRICES

1. INFORMATION / RÉSERVATION COMMUNICATION ADAPTÉE

PROGRAMME EN BRAILLE

Création du programme annuel du festival en braille par des associations et distribution de celui-ci au sein d'associations identifiées et du réseau de bibliothèques marseillaises.

DIFFUSION CIBLÉE

du programme du festival dans des lieux
+ réseaux handicap de type centre de
rééducation, ophtalmo ect...



SPECTATEURS·TRICES



2. POLITIQUE TARIFAIRE

- **LE TARIF RÉDUIT POUR LES DÉTENTEURS·TRICES DE LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)**
- **LA GRATUITÉ ACCOMPAGNANT** en lien avec la CMI
- **LE TARIF RÉDUIT POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH**



2. POLITIQUE TARIFAIRE

BILLETTERIE SOLIDAIRE À 1€ SOLIJAZZ

Depuis 3 ans, nous avons monté un partenariat avec les mairies de secteur de la Ville de Marseille pour permettre un accès à la culture pour tous.tes avec une billetterie pour l'ensemble des concerts à 1€.

SPECTATEURS·TRICES

3. ACCUEIL - DES LIEUX & DES PERSONNES

L'accueil de personnes en situation de handicap se réfléchit par types de handicap – basique et par type de lieux.

Nous travaillons en amont avec les représentant-es des lieux, des collectivités et des associations pour proposer des solutions adaptées à tous et toutes.

- Travailler les **accès sur chaque lieu** – les cheminements, les espaces réservés, les parkings...
- Création de **commission de concertation** pour définir les zones dédiées sur les lieux de concert. Composée des équipes du Festival – techniques et de direction, les responsables des lieux, des représentants de différents handicaps, des bénévoles accompagnants et les collectivités. En 2024, nous relançons cette commission de concertation pour le Palais Longchamp et le Centre de la Vieille Charité.
- Prévoir des places de **parking** sur les lieux d'accueil.
- Informer sur toutes les possibilités de transports en communs et de transports dédiés comme **Mobimétropole**.
- Mise en place de lien de **covoiturage** – covoitTribu afin de faciliter les déplacements



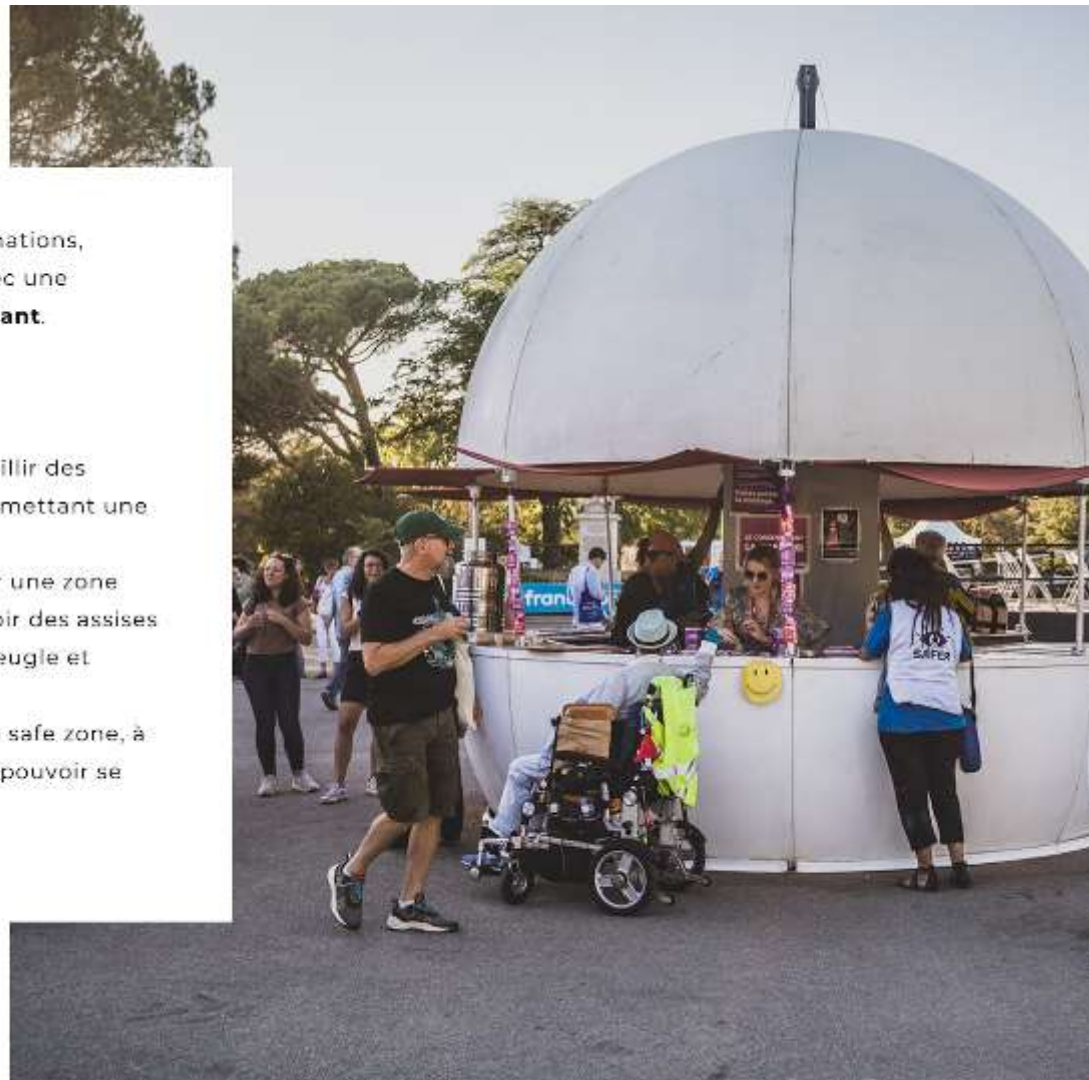
- Les espaces d'interaction – banques d'accueil, point d'informations, buvettes : Tous ces espaces d'interaction se construisent avec une proposition de **hauteur pour les personnes en fauteuil roulant**.
- Des **toilettes accessibles** aux fauteuils homme et femme

• **Délimiter des espaces adaptés** –

Aux handicaps moteurs - plateforme ou espace pouvant accueillir des fauteuils roulants et leurs accompagnant.e.s, des assises, et permettant une bonne visibilité, et le cheminement pour accéder à cet espace.

Aux handicaps sensoriels : installer une boucle magnétique sur une zone définie. La signaler. Pour personnes mal ou non-voyantes, prévoir des assises avec espaces assez larges pour accueillir les chiens guides d'aveugle et prévoir de l'eau pour les chiens.

Aux handicaps mentaux, psychiques et cognitifs : prévoir une safe zone, à l'écart du bruit et de spots lumineux. Un espace de calme pour pouvoir se reposer.



- **Les espaces doivent être signalés** - une signalétique visible et qui reprend les symboles des types de handicap.
- Des personnes - **une équipe dédiée à l'accueil** des personnes en situation de handicap. En amont du festival - prise de réservation, billetterie, places de parking (gestion). Durant le Festival, deux personnes aux entrées pour aider au cheminement et deux personnes sur la zone dédiée PMR pour s'assurer du bon déroulement de la soirée et répondre aux besoins (achat, aide pour la mobilité).



ACTEURS·TRICES DU FESTIVAL



LES IMPATIENTS DU JAZZ

Projet sur trois années 2015-2016-2017 en coproduction avec l'association **Ose l'Art** et le **Centre Hospitalier Valvert** **Etablissement public de santé spécialisé en psychiatrie et santé mentale**, et avec l'aide de la **Ville de Marseille**.

Création d'un orchestre porté par le jazzman Fred Pichot mêlant patients du Centre Hospitalier Valvert, équipe soignante, musiciens professionnels et personnes extérieures. Dix **ateliers** et un **concert** créé avec des artistes invités : Erik Truffaz, Jérôme Regard, Glenn Ferris, Didier Malherbe. Ce projet est aussi sorti des « murs de l'hôpital » pour jouer au Festival de la Moline et lors de la Semaine d'Informations sur la Santé Mentale – SISM en 2016. Une démarche pour casser les tabous sur les maladies mentales.



ACTEURS·TRICES DU FESTIVAL

JUNGLE WASTE

Projet de création d'une œuvre d'art participative et inclusive qui intègre le Palais Longchamp et la Vieille Charité (en 2024) comme un élément fort de scénographie. Cette œuvre est portée par le festival et réalisée par des artistes lors d'ateliers dans des **centres sociaux** et depuis 2021, aussi avec les jeunes et les enfants des **Instituts Médico-Educatif (IME) La Fabrik** et **l'IME IRSAM Arc-en-ciel** et avec ceux de **l'Espace Méditerranéen de l'Adolescence (EMA)**. Il est toujours proposé une sortie à un concert à tous les participant.e.s



CÔTÉ COULISSES

L'intégration de personnes en situation de handicap dans les équipes du festival. Au sein de l'équipe permanente une personne handicapée moteur à temps plein, dans les équipes d'accueil et en lien avec des associations notamment **l'association Comme les autres** des personnes handicapées moteurs.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES



- L'évaluation des actions
- La formation des équipes pour l'accueil des différents publics avec des modules de formations
- Le soutien des partenaires – publics et privés
- La communication Grand Public
- Les commissions de concertation – le travail en commun



Des idées ? Des propositions ? Echangeons apampana@marseillejazz.com

PROJET DE MUTUALISATION DE MATÉRIEL DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

LES CONSTATS

Des constats partagés

« Le festival contribue à animer un territoire, à apporter de la culture où il y en a moins, à créer une dynamique sociale, associative avec du bénévolat, des emplois... »*

/ De plus en plus d'initiatives inclusives

/ Mais confrontées à des freins logistiques :

- Du matériel onéreux : utilisé 2 à 3 jours /an
- Du matériel encombrant : à stocker
- Une méconnaissance des besoins des personnes en situation de handicap : pas/peu de formations

Pour y répondre

Des projets de mutualisation de matériel



Handibox – ville de Brest

* Aurélien Djakouane, sociologue et maître de conférence à l'université Paris Nanterre.

MUTUALISER LE MATÉRIEL D'ACCESSIBILITÉ

Exemples d'initiatives

Exemples d'initiatives

- / « Handibox » des villes de Brest, Rennes et Quimper
- / Container du festival des Eurokéesennes de Belfort
- / Association CAGIBIG (Villeurbanne)
- / ...



Retours d'expérience

Brest : matériel peu utilisé

- / A permis de sensibiliser : professionnels satellites des festivals
- / A donné de la visibilité : présence des personnes en situation de handicap en festival

CAGIBIG

- / Forte demande de mutualisation : 44 structures en proposaient en 2021
- / Création des Journées des Acteurs de la Mutualisation (JAM): de 1 en 2021 à 5 journées par an en 2023

LE PROJET DE



Le projet

Constituer une réserve de matériel, mobilisable sur demande par l'organisateur d'un événement.

Objectifs

- / Faciliter toutes les démarches favorables à l'accessibilité de ces événements
- / Améliorer l'offre proposée à tous ses usagers, quel que soit leur niveau d'autonomie
 - Événements culturels, musicaux ou sportifs
 - Manifestations « du quotidien » : marchés d'artisans, kermesses de l'école, carnivals, fêtes votives...

État des lieux des besoins

Travailler avec les premiers concernés :

/ Les associations représentant les personnes en situation de handicap

➡ Consultation le 19/10/2023

/ Les organisateurs d'événements se déroulant en extérieur :

- Associations
- Collectivités

➡ Enquête en novembre 2023

Travail en cours

/ Cadre juridique de la mise à disposition

/ Un projet évolutif en fonction du contexte :

- Inscription dans la réflexion en cours sur le territoire (DRAC, Réserve des Arts, ARSUD, COFEES, Département des Bouches du Rhône).
- Anticipation des potentielles initiatives locales et de l'évolution du projet

L'accessibilité n'est pas une démarche parallèle. Elle doit être pensée et construite en même temps que le reste de l'événement.

The image features a central graphic on a light gray background. At the top, there are four overlapping speech bubbles in orange, pink, red, and light blue. Below them, four question marks are arranged in a row, colored teal, pink, orange, and light blue. The text "Des questions ?" is centered in the middle of the graphic.

Des questions ?

TRAVAIL COLLABORATIF SUR LES SOLUTIONS EXPÉRIMENTÉES

Inscription sur un document en ligne par les participants à l'atelier des actions, outils ou moyens utilisés pour favoriser l'accessibilité de leur manifestation

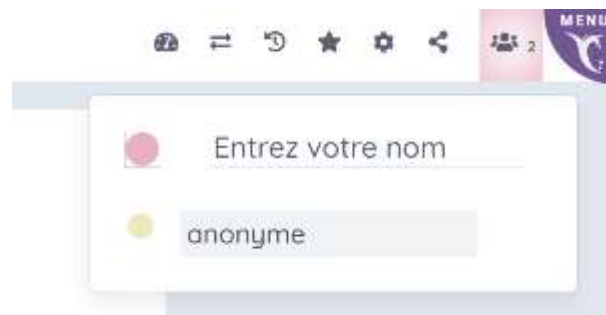
- **S'informer, s'inscrire, réserver** (les outils d'informations)
- **Venir et repartir de l'événement** (transports, stationnements, cheminements extérieurs...)
- **Accueil et déplacements à l'intérieur du site**
- **Accessibilité des services sur place** (restauration, toilettes ...)
- **Accessibilité des œuvres**
- **Matériels mis à disposition**
- **Formations des personnels**
- **Partenaires**
- **Autres actions**

TRAVAIL COLLABORATIF SUR LES SOLUTIONS EXPÉRIMENTÉES

Mode d'emploi du document partagé

[Document partagé en ligne](#)

☐ Inscrivez le nom de votre structure ou manifestation en cliquant sur le picto personnages en haut à droite de cette page



☐ Indiquer en une phrase sous chaque thématique **uniquement les actions mises en place et outils ou moyens utilisés**

☐ Prenez soin de ne pas effacer les autres commentaires

PROCHAINES ÉTAPES

- > Envoi par mail du lien vers la présentation, enregistrement , document collaboratif et liens partagés de cet atelier**
- > Publication du guide d'accessibilité de la métropole**

Prochains RDV du COFEES

- > Calendrier publié sur le site cofees.fr**
- > Pour ne rien rater, s'inscrire à la Newsletter**



**Merci pour votre attention
et votre participation**

www.cofees.fr
contact@cofees.fr